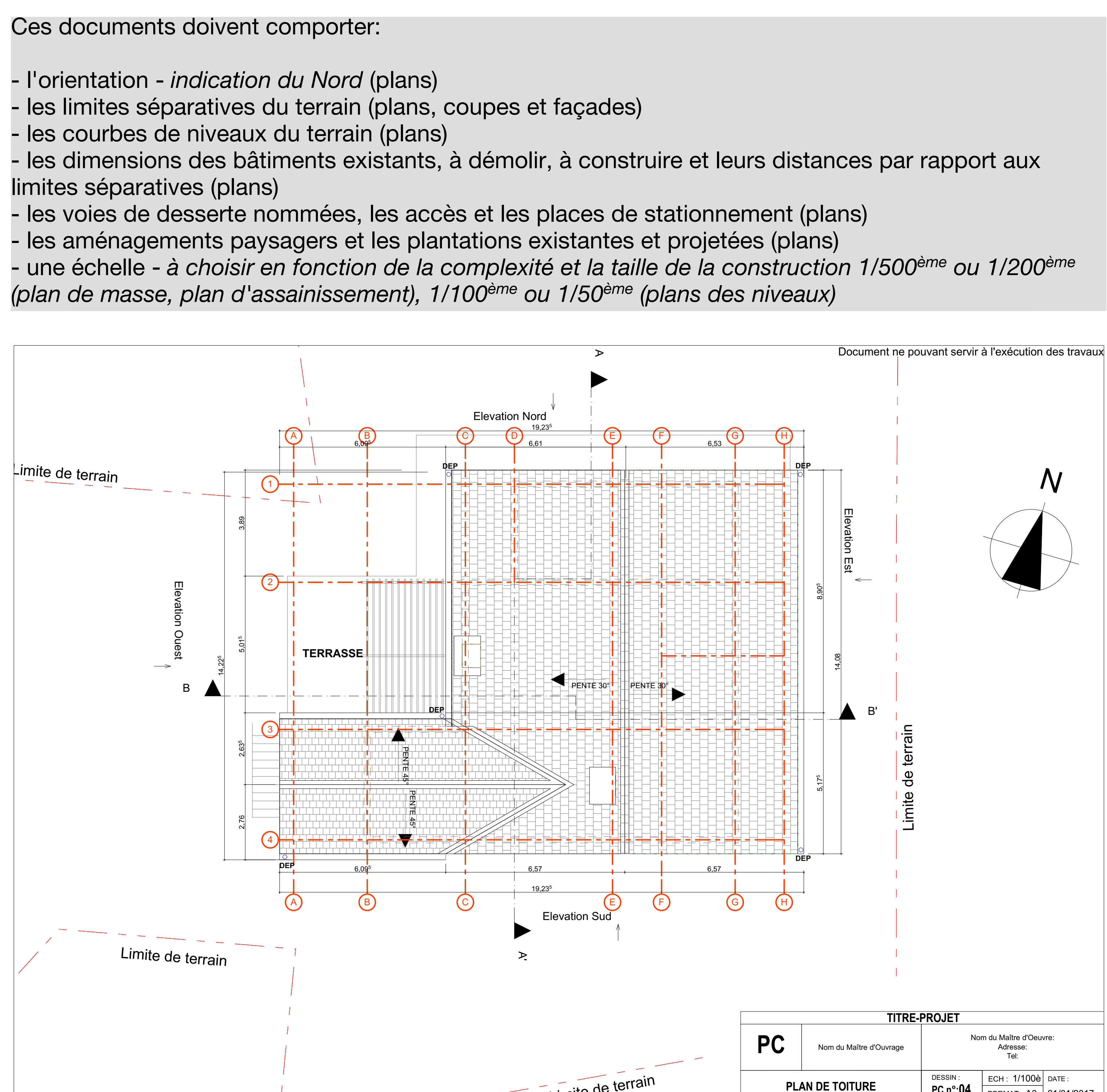
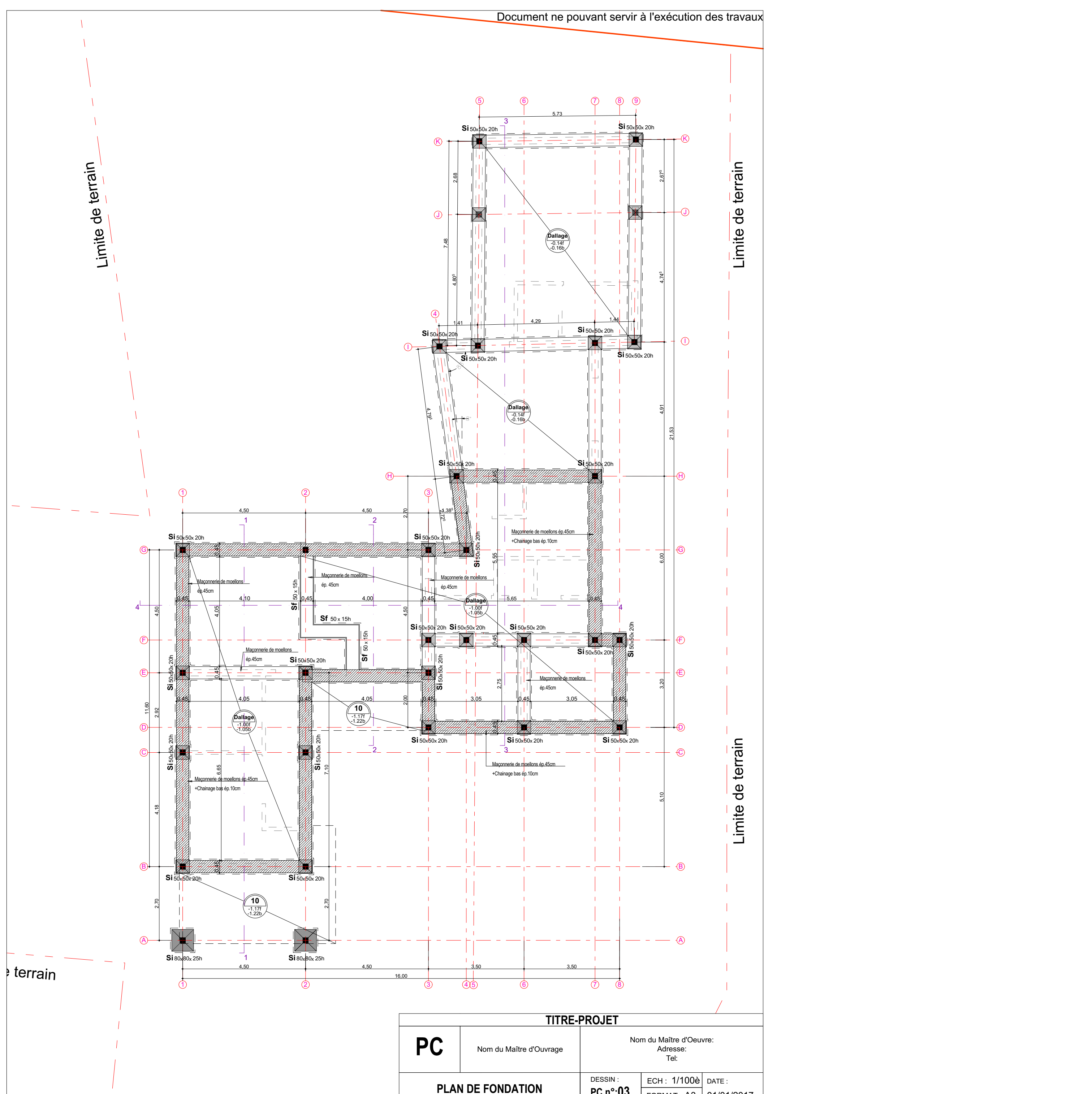
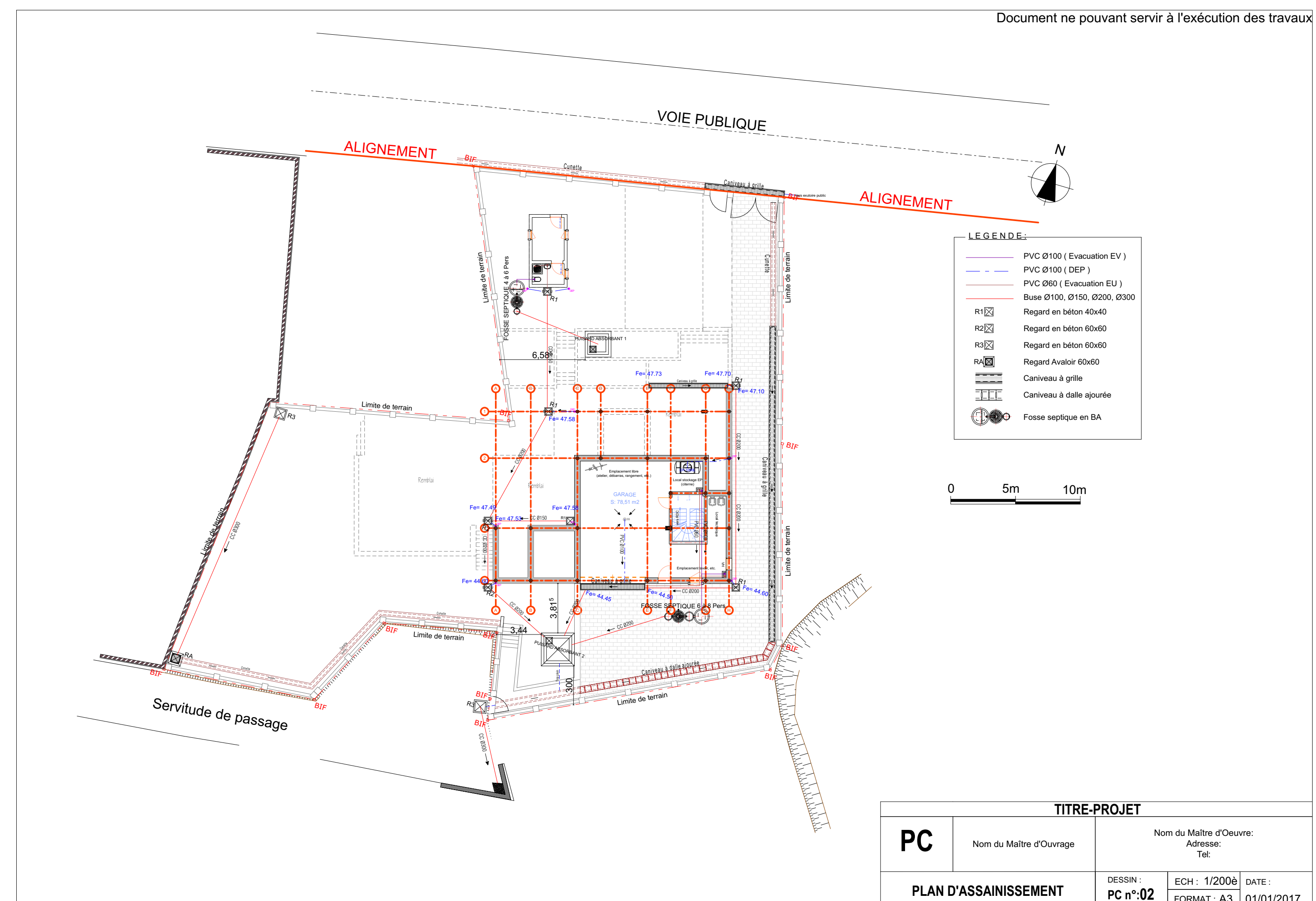
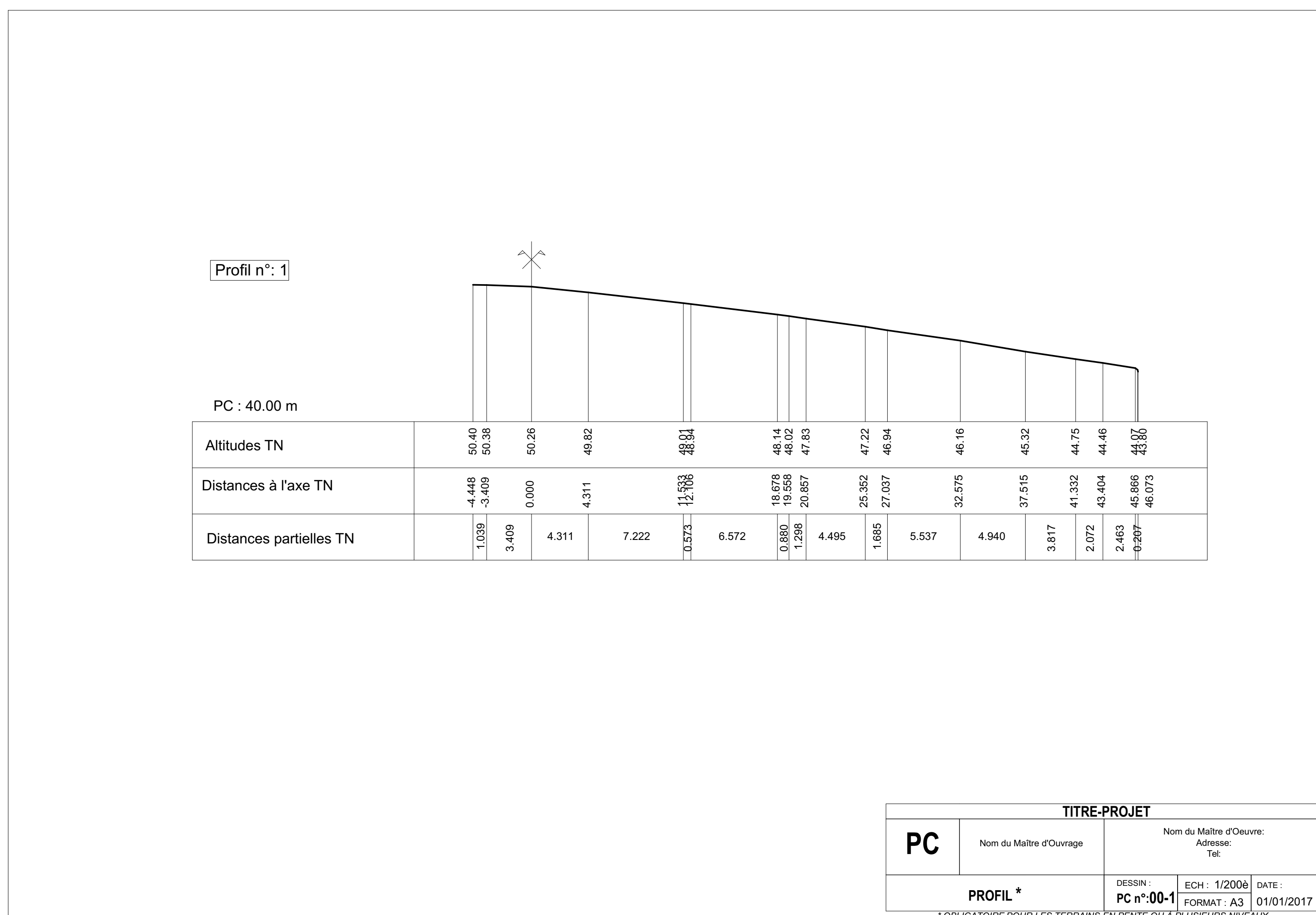
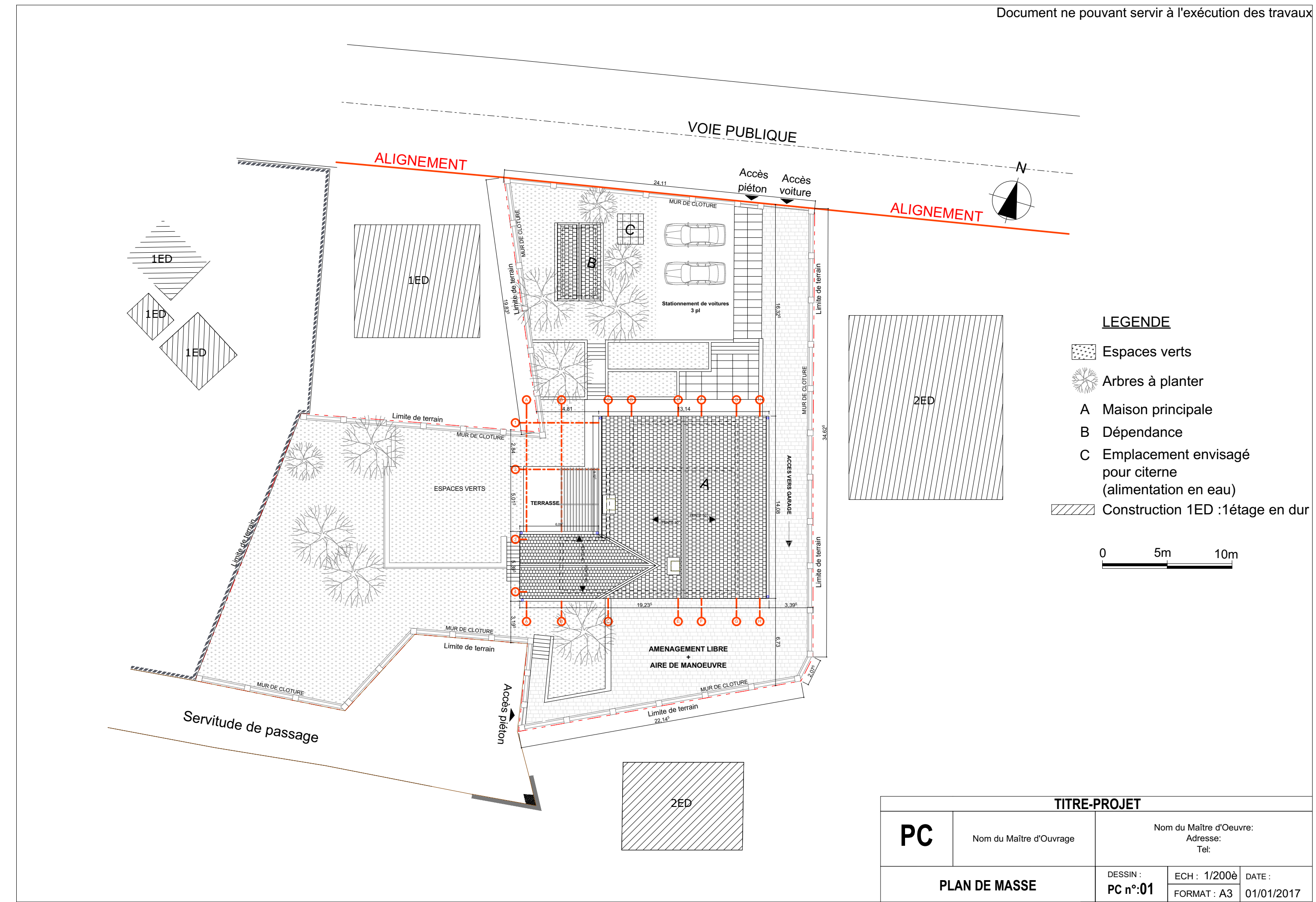
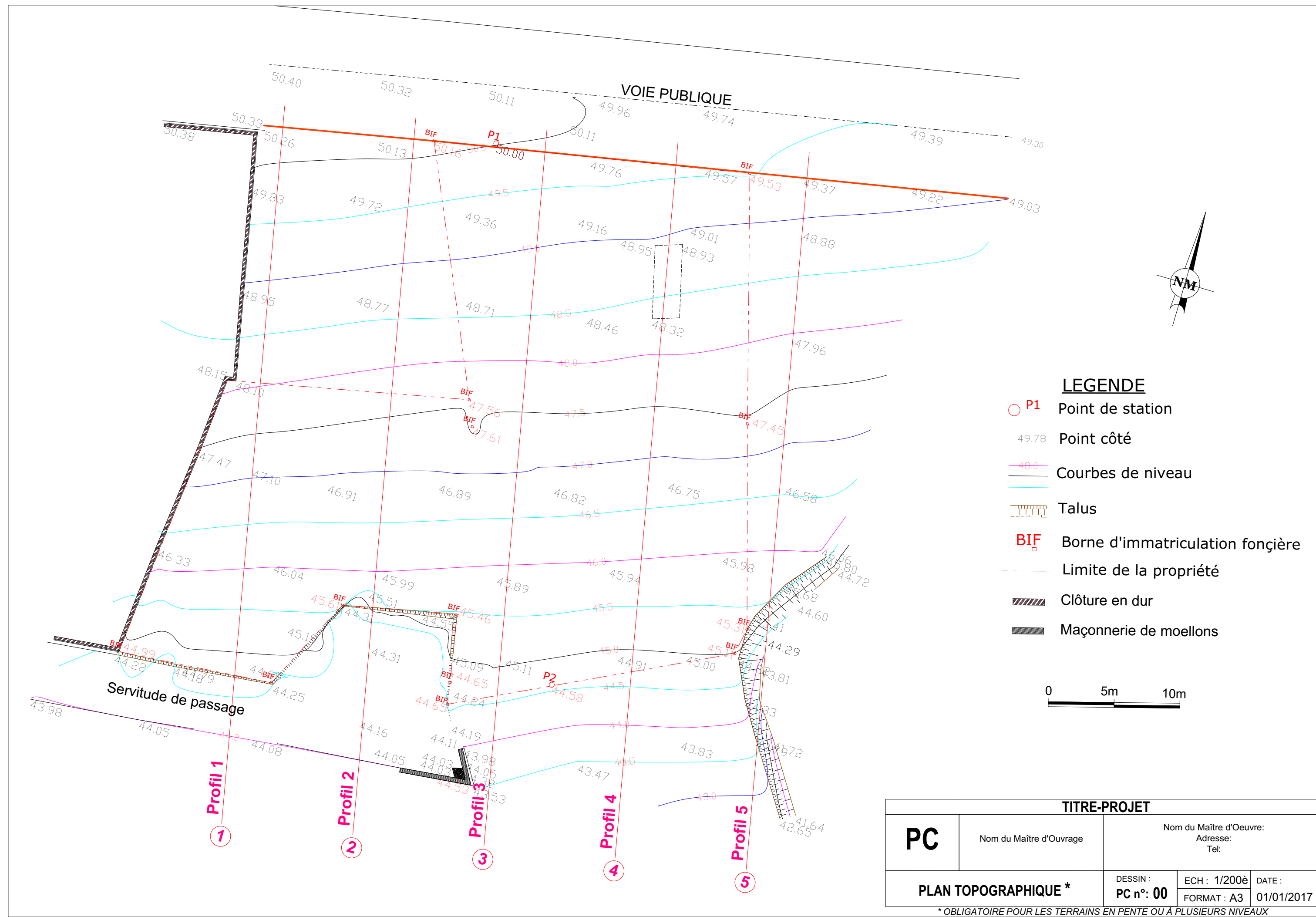


Ce guide pratique explique les pièces graphiques obligatoires à joindre à toute demande de permis de construire. Cela facilitera la compréhension de votre projet par les services instructeurs et évitera les retours pour motif de dossier incomplet. L'exemple qui l'illustre a été choisi pour son exhaustivité et sa clarté. Il vous aidera à fournir des documents précis et complets.

Des pièces complémentaires vous seront exigées dans des cas particuliers:

- projet situé dans un secteur sauvegardé ZPPAUP (fournir les photos permettant de situer le terrain dans son environnement, graphique permettant d'apprécier l'insertion 3D du projet de construction dans son environnement...)
- projet de régularisation (fournir les photos de l'état existant...)



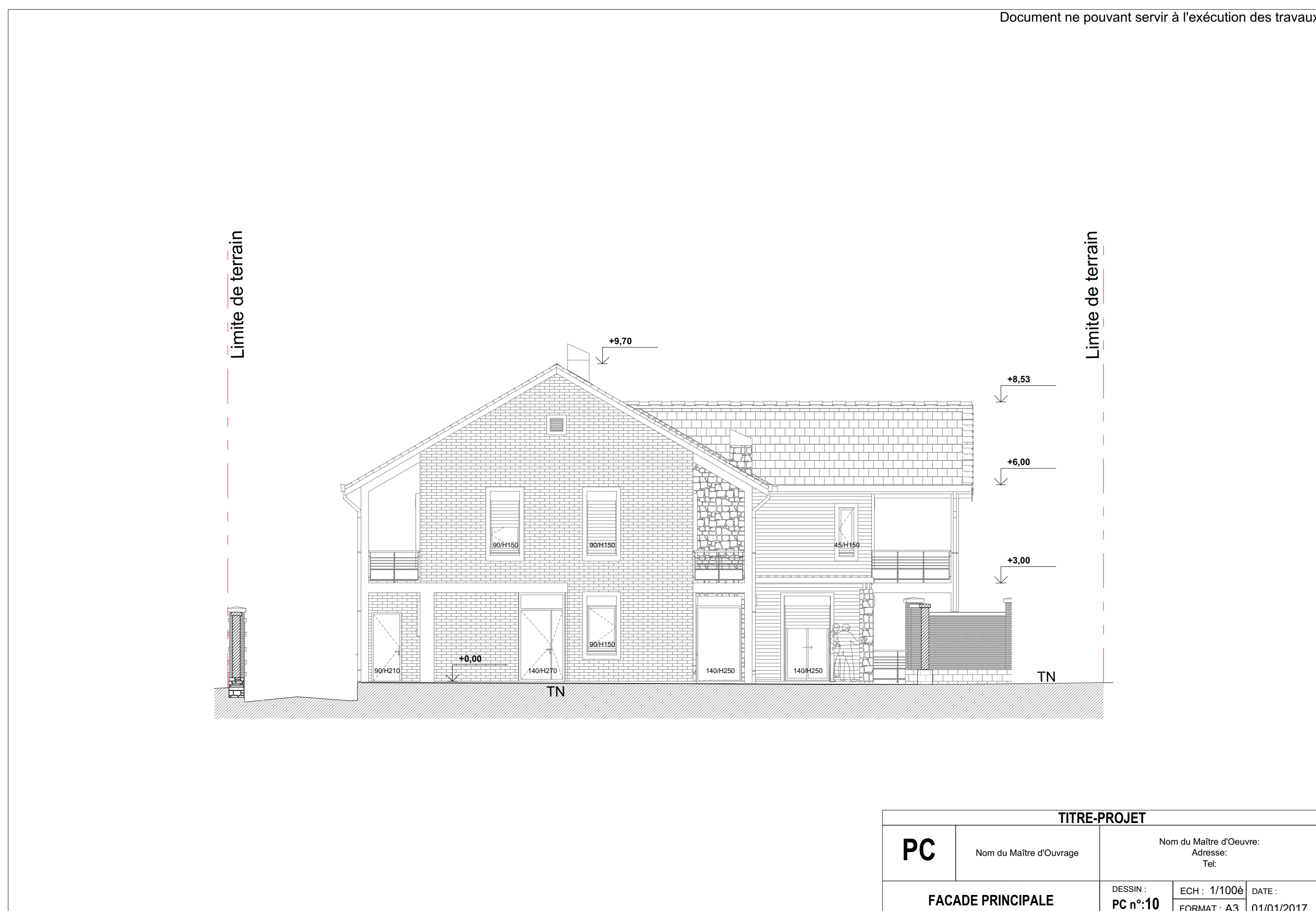
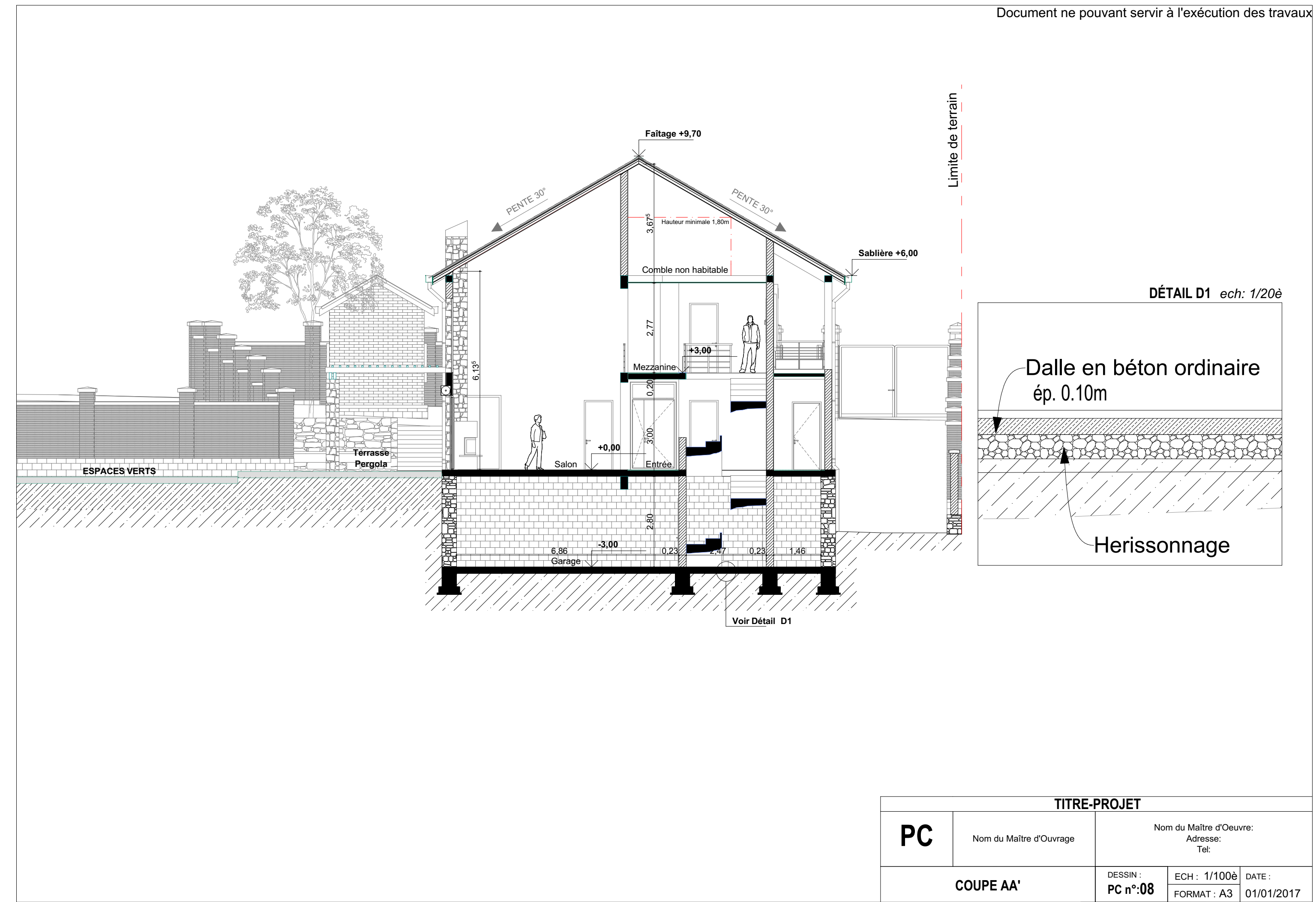
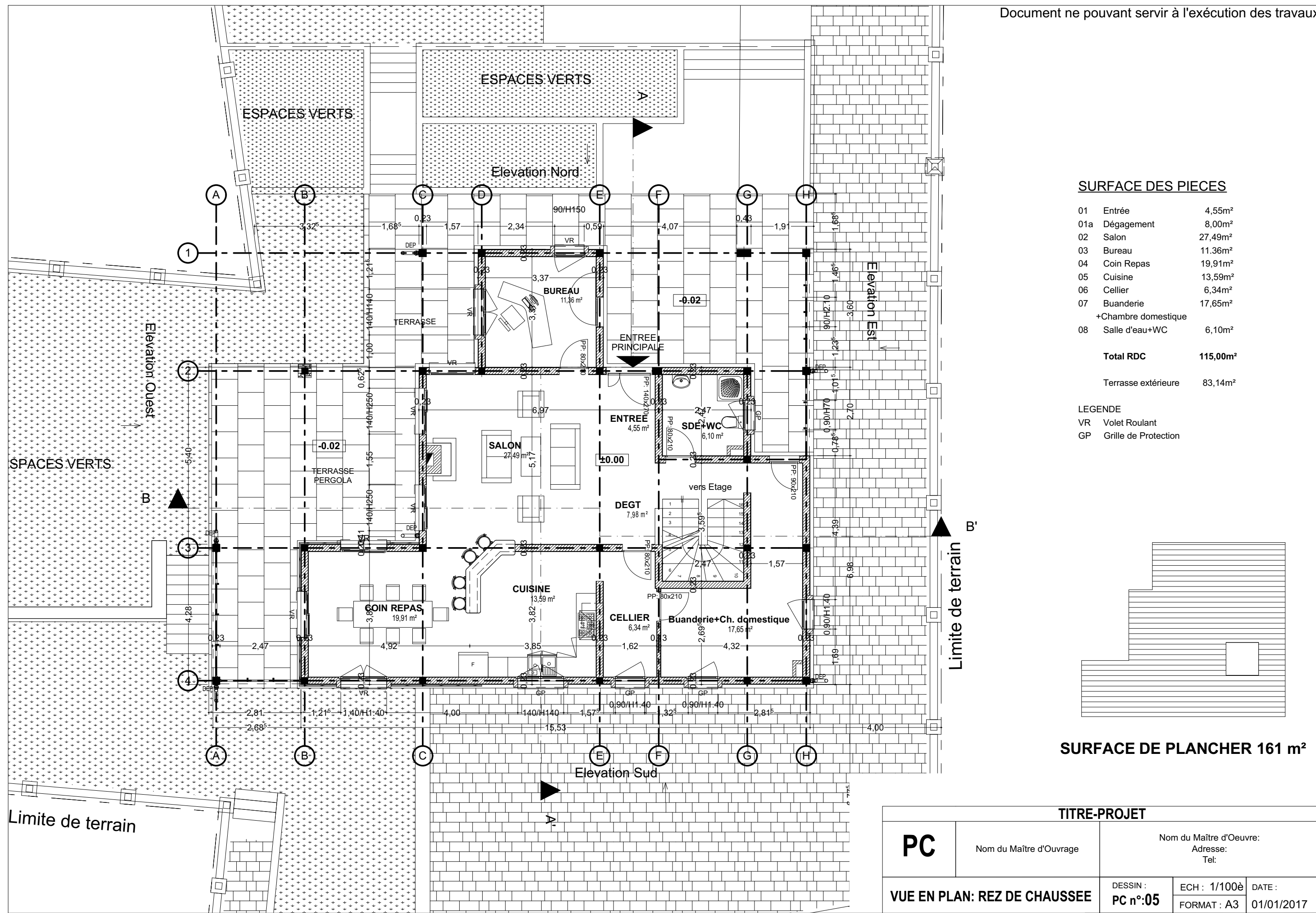
Ces documents doivent comporter:

- l'orientation - indication du Nord (plans)
- les limites séparatives du terrain (plans, coupes et façades)
- les courbes de niveaux du terrain (plans)
- les dimensions des bâtiments existants, à démolir, à construire et leurs distances par rapport aux limites séparatives (plans)
- les voies de desserte nommées, les accès et les places de stationnement (plans)
- les aménagements paysagers et les plantations existantes et projetées (plans)
- une échelle - à choisir en fonction de la complexité et la taille de la construction 1/500<sup>ème</sup> ou 1/200<sup>ème</sup> (plan de masse, plan d'assainissement), 1/100<sup>ème</sup> ou 1/50<sup>ème</sup> (plans des niveaux)

Ce guide pratique explique les pièces graphiques obligatoires à joindre à toute demande de permis de construire. Cela facilitera la compréhension de votre projet par les services instructeurs et évitera les retours pour motif de dossier incomplet. L'exemple qui l'illustre a été choisi pour son exhaustivité et sa clarté. Il vous aidera à fournir des documents précis et complets.

Des pièces complémentaires vous seront exigées dans des cas particuliers:

- projet situé dans un secteur sauvegardé ZPPAUP (fournir les photos permettant de situer le terrain dans son environnement, graphique permettant d'apprécier l'insertion 3D du projet de construction dans son environnement...)
- projet de régularisation (fournir les photos de l'état existant...)



Ces documents doivent comporter:

- l'orientation - *indication du Nord* (plans)
- les limites séparatives du terrain (plans, coupes et façades)
- les courbes de niveaux du terrain (plans)
- les niveaux des sols (coupes et façades)
- les dimensions des bâtiments existants, à démolir, à construire et leurs distances par rapport aux limites séparatives (plans)
- les hauteurs des bâtiments existants, à démolir, à construire - *égout, faitage...*
- la dimension des ouvertures
- les voies de desserte nommées, les accès et les places de stationnement (plans)
- les aménagements paysagers et les plantations existantes et projetées (plans)
- la nature et les couleurs des matériaux apparents - *revêtements des toitures et des murs, menuiseries...*
- la surface de plancher pour les niveaux (plans)
- pour aider à la compréhension d'un projet complexe, fournir d'autres coupes (coupes)
- une échelle - *à choisir en fonction de la complexité et la taille de la construction 1/100<sup>ème</sup> ou 1/50<sup>ème</sup>, certains détails 1/25<sup>ème</sup> ou 1/20<sup>ème</sup>*

